



La petite bourgeoisie et la classe moyenne

Photo de communion solennelle (1885).
Collection Du Bar, Bailleux.

© C.R.C.H., Louvain.

Un estaminet bruxellois.

*Dessin de De La Hoese, reproduit
dans Camille Lemonnier, **La Belgi-
que, Bruxelles, 1903, p. 45.***

Een Brusselse herberg.

*Tekening van De La Hoese, afge-
beeld in Camille Lemonnier, **La Bel-
gique, Brussel, 1903, p. 45.***

Lagere burgerrij en middenstand

162

Plechtige communiefoto (1885).
Verzameling Du Bar, Bailleux.

© C.R.C.H., Louvain.



Cette illustration vous est offerte
par les firmes dont les produits
portent le timbre

Artis-Historia.

Reproduction et vente interdites.

S.V. **Artis-Historia, S.C.**
Rue Général Gratry, 19
1040 Bruxelles

Deze illustratie wordt u aangeboden
door de firma's wier producten het
Artis-Historia zegel
dragen.

Nadruk en verkoop verboden.

S.V. **Artis-Historia, S.C.**
Generaal Gratrystraat, 19
1040 Brussel

La petite bourgeoisie et la classe moyenne

162



Photo de communion (1885)

Très longtemps, l'utilisation régulière d'un appareil photographique resta l'exclusivité de professionnels ou de quelques privilégiés. Les membres de la petite bourgeoisie faisaient appel à ces spécialistes lors des grands événements de leur existence.

Les photos prises à ces occasions étaient encadrées et placées aux murs du « salon ». Elles servaient de référence à la mémoire familiale.

Cette photo, prise à l'extérieur, révèle la présence du photographe professionnel. La pose est artificielle, les regards fixes. La mise en scène est manifeste.

Collection Du Bar, à Bailleul.

Position sociale et situation économique

Dans la seconde moitié du 19^e siècle, la petite bourgeoisie se constitue peu à peu comme classe intermédiaire entre la classe ouvrière et la grande bourgeoisie.

Mais la condition du petit bourgeois reste plus que modeste. Les salaires sont généralement peu élevés.

Jusqu'au milieu du 19^e siècle, le terme « classe moyenne » désigne la couche sociale située entre l'aristocratie et le peuple. Progressivement, à mesure que la bourgeoisie renforce sa position dominante, le terme « classes moyennes » s'attache à l'ensemble qui se constitue en dessous de la bourgeoisie et au-dessus du peuple: la petite bourgeoisie. Ce groupe rassemble des personnes aux professions et sphères d'activités diverses, aux revenus variables, aux niveaux d'instruction différents: petits industriels, commerçants, rentiers, instituteurs, fonctionnaires, médecins, membres de professions libérales.

Quelques traits communs les différencient globalement des paysans, des ouvriers et des bourgeois.

Ils n'effectuent pas de travaux requérant des efforts physiques importants. Ils bénéficient théoriquement d'une certaine aisance les mettant à l'abri du besoin. Mais bien souvent, ils constituent un « prolétariat en redingote ».

Leur pouvoir d'achat ne cesse de baisser par rapport à celui des ouvriers, mieux organisés, plus redoutés parce que mieux défendus.

Il n'existe pas de relevé des traitements.

L'enquête faite, en 1902, par la Commission nationale belge de la petite bourgeoisie ne fournit que quelques éléments.

Un bon employé gagne 1.500 à 1.800 francs par an. Un caissier ou un comptable ne reçoivent guère plus de 2.400 francs. A la Caisse Générale d'Epargne, le commis de première classe gagne entre 2.400 et 2.900 francs; le commis de deuxième classe, de 1.800 à 2.400; le commis de troisième classe, de 1.200 à 1.800.

Des frais supplémentaires, telle l'obligation de tenue, viennent grever le budget de l'employé. L'espoir de promotion est réduit. Les avantages sociaux (pensions, sécurité sociale...) sont inexistantes.

La situation des femmes est encore plus mauvaise.

Dans certaines maisons de commerce, les demoiselles de magasin paient leur pension la première année, travaillent gratuitement la seconde et gagnent 18 à 20 francs par mois, la troisième.

Dès le début du 20^e siècle, le développement de l'industrie et des secteurs tertiaires modifie l'organisation sociale.

Les progrès techniques, la rationalisation du travail de bureau, l'extension et la complexification des services commerciaux entraînent l'embauche de milliers d'employés et créent une hiérarchie dans le personnel. L'employé voit grandir la distance qui existait entre lui et son patron.

J.-M. Depluvrez

La petite bourgeoisie et la classe moyenne

162

Un règlement de bureau de 1872

Les employés éprouvent un sentiment de supériorité vis-à-vis des ouvriers. Ils n'effectuent pas de travaux physiques importants. Ils s'habillent mieux. Mais ils sont souvent mal payés et soumis à des règlements rigoureux.

1. « Respect de Dieu, propreté et ponctualité sont les règles d'une maison bien ordonnée.
2. Dès maintenant, le personnel sera présent de 6 heures du matin à 6 heures du soir. Le dimanche est réservé au service religieux. Chaque matin, on dit la prière dans le bureau principal.
3. Chacun est tenu de faire des heures supplémentaires si la direction le juge utile.
4. L'employé le plus ancien est responsable de la propreté. Les plus anciens s'annoncent chez lui, 40 minutes avant la prière, et sont également à sa disposition en fin de journée.
5. L'habillement doit être simple. Le personnel ne doit pas se vêtir de couleurs claires et doit porter des bas convenables. Il est interdit de porter des caoutchoucs et manteaux dans les bureaux, car le personnel dispose d'un fourneau. Exception en cas de mauvais temps: foulards et cha-peaux. On recommande en outre d'apporter chaque jour, pendant l'hiver, quatre livres de charbon.
6. Il est interdit de parler pendant les heures de bureau. Un employé qui fume des cigares, prend des boissons alcooliques, fréquente les salles de billard ou des milieux politiques, est suspect quant à son honneur, son honnêteté et sa correction.
7. Il est permis de prendre de la nourriture entre 11 h 30 et 12 heures. Toutefois, le travail ne doit pas être interrompu.
8. Envers la clientèle, la direction et les représentants de la presse, l'employé témoignera modestie et respect.
9. Chaque membre du personnel a le devoir de veiller au maintien de sa santé. En cas de maladie, le salaire ne sera pas versé. On recommande à chacun de mettre une bonne partie de son gain de côté, afin qu'en cas d'incapacité de travail et dans sa vieillesse, il ne soit pas à charge de la collectivité.
10. Pour terminer, nous attirons votre attention sur la générosité de ce nouveau règlement. Nous en attendons une augmentation considérable du travail ».

Règlements d'entreprises, comp-toirs, manufactures et chancelleries, [1872].*

* Cité dans G.-H. Dumont,
La vie quotidienne en Belgique sous le règne de Léopold II (1865-1909),
Paris, 1974, p. 60.



Les demoiselles du téléphone.

Gravure de Poyet (fin 19^e siècle).

En 1881, la Compagnie Générale des Téléphones Bell se constitue, de la fusion de deux sociétés Bell et Bède.

Le siège et le matériel de commutation sont installés à Bruxelles, au coin des rues Sainte-Gudule et de la Montagne.

Du personnel féminin est engagé. Le travail est fatigant, le salaire peu important.

A lire:

J. De Belder,
Het sociale leven in België. Adel en burgerij. 1840-1914,
dans **Algemene Geschiedenis der Nederlanden,**
t. 12, Haarlem, 1977, pp. 78-98.

La photographie en Wallonie. Des origines à 1940.

Catalogue d'exposition,
Liège, 1979.